



ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

No du dossier de la demande : **3/17/0287**

(Administration de l'environnement)

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Boulaide informe le public que la société « Post Luxembourg » a demandé, l'autorisation relative à l'objet suivant :

**L'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Boulaide
(Restaurant Bauschelter Stuff), LUREF : 54641, 105988, section A de Boulaide,
au numéro cadastral : 159/6054, au lieu-dit : « rue du Curé »**

Boulaide, le 21 novembre 2017

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
R. Daubenfeld

